

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2022/63

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

Séance du 18 août 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : le 11 août 2022

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 8
Votants : 15

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Claire BOMBRUN, Agnès GUIGON, Jean-Charles GONIEAUX, Yves LAMOINE, Tiphaine FARGIER, Simone GUICHARD, Sophie ALLEOUD.

Excusé(e)s : Philippe BOUNIARD (procuration à Claire BOMBRUN), Carole THOMAS (procuration à Agnès GUIGON), Jérôme MERCOYROL (procuration à Yves LAMOINE), Philippe EUVRARD (procuration à Jean-Charles GONIEAUX), Michel PREVOST (procuration à Simone GUICHARD), Bernard PUEYO (procuration à Pierre LAULAGNET), Catherine LEYNON (procuration à Tiphaine FARGIER).

Absent(e)s :

Yves LAMOINE a été élu secrétaire.

Objet : Travaux d'extension des lits de roseaux pour le traitement des boues de la Station d'Épuration (STEP) - Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Ardèche dans le cadre du dispositif "Atout Ruralité Communes".

Le Maire explique que la filière eau de la station d'épuration a été dimensionnée pour

l'équivalent de 1 500 habitants. En revanche la filière boue a été dimensionnée pour seulement 1 000 habitants. A ce jour, ce seuil est atteint ce qui entraîne la surcharge des 4 lits de roseaux actuels pour lesquels une réfection des filtres de fond est nécessaire. Il convient donc d'envisager l'extension des lits de traitements des boues et la remise en état des 4 lits existants.

Le Maire précise au Conseil Municipal que ces travaux peuvent être financés en partie par le Conseil Départemental de l'Ardèche dans le cadre du dispositif "Atout Ruralité Communes" soutien à l'investissement local.

Les travaux sont estimés à un montant total de 150 000 € HT.

Il propose de solliciter une subvention à hauteur de 40 % du montant des travaux comme le présente le dispositif "Atout Ruralité Communes" du Conseil Départemental de l'Ardèche.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de réaliser les travaux d'extension des lits de roseaux pour le traitement des boues à la station d'épuration.

INDIQUE que ces travaux consistent en :

- La construction de lits de roseaux supplémentaires,
- La remise en état des 4 lits existants.

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Prévisionnel 2022 du budget annexe d'Assainissement en section d'investissement.

SOLLICITE une subvention du Conseil Départemental de l'Ardèche d'un montant de 64 000 € correspondant à 40 % du montant HT des travaux.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Construction de lits de roseaux pour traitement des boues. Réfection des 4 lits existants.	150 000 €	
Maîtrise d'Œuvre	10 000 €	
Conseil Départemental de l'Ardèche "Atout Ruralité Communes"		64 000 €
Agence de l'Eau (40%)		64 000 €
Emprunt		32 000 €
TOTAUX	160 000 €	160 000 €

DONNE pouvoir au Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 18 août 2022

POUR COPIE CONFORME
Alba la Romaine, le 19 août 2022
Le Maire
Pierre LAULAGNET

